

## RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS  
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE  
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DU TCHAD A L'OCCASION DE L'EXAMEN  
PERIODIQUE UNIVERSEL DE MAURICE, LE 23 OCTOBRE 2013

Monsieur le Président,

La délégation tchadienne souhaite une cordiale bienvenue à la délégation de Maurice et la remercie de la présentation de son rapport.

La délégation tchadienne note qu'en plus des dispositions constitutionnelles, relatives aux droits de l'homme, le Gouvernement de Maurice a adopté une série de mesures tendant à consolider les libertés et les droits fondamentaux des citoyens, entre autres :

- la loi de 2012 portant protection des droits de l'homme ;
- la loi de 2012 sur les plaintes contre la police ;
- la loi de 2012 sur le mécanisme national de prévention ;
- la loi de 2012 sur l'égalité des chances ;
- la loi de 2011 sur la Cour pénale internationale ;
- la loi de 2012 sur l'aide juridictionnelle ;
- la loi de 2012 sur le code pénal ;
- la loi sur la lutte contre la traite des personnes ;
- le projet de loi sur les délits sexuels et le projet de loi portant modification du code pénal.

Maurice a en outre élaboré un plan d'action dont les recommandations sont mises en œuvre par un comité de suivi de la situation des droits de l'homme.

Etant partie à la plupart des instruments juridiques internationaux, Maurice met tout en œuvre pour que ses citoyens jouissent tant des droits civils et politiques que des droits économiques, sociaux et culturels.

Nous recommandons cependant à Maurice d'être partie à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Je vous remercie, Monsieur le Président.